

# PROJET EDUCATIF JEUNESSE

## VILLE D'ANDRESY.

*Voté en Conseil Municipal le 26 avril 2007*

### **PREAMBULE**

« L'adolescence est une période cruciale dont les évènements peuvent marquer toute une vie »

« S'intéresser à la santé des adolescents, les aider à s'engager dans la vie civique ou associative, participer au développement de leur autonomie revient aussi à envisager l'état à venir de notre société. Ainsi, une adolescence épanouie, c'est d'abord :

- utiliser toutes les opportunités d'ouverture au monde
- réussir le passage vers la citoyenneté et vers l'autonomie
- disposer du capital santé le plus important avant d'aborder l'âge adulte. »

*Introduction de la Conférence des Familles 2004, dont le Thème était l'Adolescence.*

La manière dont les adolescents mettent à profit leur temps en dehors des heures scolaires est capitale pour leur développement, leur réussite et leur épanouissement. La jeunesse est une période de profonde remise en question, de modification de sa propre image et une quête d'affirmation, mais aussi et parfois de contestation des figures de l'autorité.

Ces constats amènent la Ville d'Andrésy à entreprendre des actions pour permettre à sa jeunesse d'avoir les moyens de réussir le passage de l'adolescent vers le citoyen, tout en lui faisant confiance, non pas pour la déresponsabiliser, mais pour lui montrer qu'elle est prise au sérieux.

# **INTENTIONS EDUCATIVES**

Les actions sont développées autour des trois principaux axes éducatifs suivants :

## **-Favoriser l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des jeunes**

- Apprendre la vie en collectivité
- Favoriser l'engagement des jeunes dans la vie associative, municipale

## **-Réaffirmer la dimension éducative et préventive des temps de loisirs**

- Favoriser la découverte et l'ouverture sur le monde
- Permettre le développement de la personnalité, des talents
- Informé dans tous les domaines, notamment sur les conduites à risques.

## **-S'inscrire dans la complémentarité et dans la continuité des autres temps éducatifs**

- Etablir une collaboration avec les familles et les différents acteurs éducatifs (école,...)
- Etre un relais d'informations, notamment sur les dispositifs concernant la Jeunesse.

## **ACTIONS**

### **- Un Accueil Jeunes pour les 12/17 ans**

**Il a pour objectif d'être un lieu d'accueil, d'écoute, d'informations et d'animations auprès des adolescents.**

Les jeunes sont associés à son aménagement, son organisation, son fonctionnement et aux propositions d'activités et de sorties. Cet espace doit également permettre à l'adolescent de vivre à son rythme.

Le droit de ne rien faire, la non-activité et le temps libre y ont leur place.

L'Accueil Jeunes est le lieu référent pour toutes les actions liées à la Jeunesse.

### **- Des séjours**

**Ce mode de vacances est une action privilégiée pour une ouverture aux autres et au monde. Il permet l'apprentissage de la vie en collectivité et favorise l'éducation à la citoyenneté.**

Il a également pour objectifs de responsabiliser le jeune en l'investissant systématiquement dans la préparation et le déroulement de ses vacances.

Comme d'autres actions, ces séjours sont aussi des espaces d'expérimentations pour permettre aux participants de développer leurs talents et leur créativité.

Enfin, cette action permet de créer un lien privilégié avec les familles des participants.

### **- Des concerts, un espace de répétition, des ateliers artistiques diversifiés.**

Ces actions favorisent la pratique d'activités artistiques en donnant aux jeunes les moyens de progresser, de se dépasser, de se produire en public pour encore apprendre et avoir envie d'aller plus loin.

L'accent est mis sur la qualité et le professionnalisme des intervenants.

## **- Un Point Information Jeunesse**

**Etre bien informer permet de faire les bons choix et se révèle souvent primordiale.**

Le PIJ a donc pour mission première d'informer tous les jeunes dans tous les domaines qui les intéressent.

Le Point Information Jeunesse est également un outil de prévention. Il propose des animations de l'Information (notamment sur les conduites à risques), des stages, des journées à thèmes qui doivent répondre aux préoccupations des jeunes, de leurs familles et des différents acteurs éducatifs (éducation nationale, associations, etc.)

## **- Partenariat:**

**A tous les niveaux, pour toutes les actions, la recherche et la mise en place d'un partenariat pertinent et de qualité est indispensable pour atteindre les objectifs.**

Le service municipal doit mettre en place des outils d'écoute attentive et d'échanges auprès des familles.

Des relations régulières sont entretenues avec l'éducation nationale, spécialement avec le collège d'Andrézy. Elles peuvent déboucher sur des actions communes.

Les compétences des associations doivent être utilisées pour permettre aux jeunes la découverte de nouvelles disciplines et aux associations la promotion de leurs activités. Le Point Information Jeunesse doit connaître les missions des principales institutions en lien avec la Jeunesse (Relais Emploi Conseil, ANPE, CAF, CIO, etc.) et le cas échéant mettre en place des actions partenariales.

## **MOYENS**

### **- Un service municipal: « Andrésy Jeunesse »**

Pour développer ces axes éducatifs et ces actions, un service municipal jeunesse nommé « Andrésy Jeunesse » existe au sein de la Direction Sports/Jeunesse/Vie associative et Cyberbase.

Ce service est composé d'un responsable, également Directeur de l'Accueil Jeunes, d'un Adjoint, d'une Animatrice chargée du PIJ et d'Animateurs (hommes et femmes) horaires. Les trois premiers sont les permanents du service, les animateurs horaires interviennent suivant les besoins d'encadrements.

*Par exemple, en 2006, 2 animateurs horaires étaient présents pour chaque mercredi et samedi, 4 pour chaque période de vacances scolaires et 2 pour chaque séjour.*

Cette équipe a pour principale mission de mettre en place le maximum d'outils permettant de progresser, de découvrir. Elle doit aussi aider à exprimer une demande, à participer, à s'investir.

Il ne s'agit pas de faire pour les jeunes mais avec les jeunes.

Les animateurs sont suffisamment expérimentés (BAFA minimum).

Ils sont garant des règles, du respect des personnes, du matériel et des objectifs pédagogiques du service.

### **- Des locaux :**

« Andrésy Jeunesse » dispose, au rez de chaussée, d'un grand local (Accueil Jeunes de 80 m<sup>2</sup>) et d'un bureau adjacent pour les animateurs et, à l'étage, de bureaux pour la direction. Une salle d'activité, à l'étage, est également mise à disposition les mercredis, samedis et pendant les vacances scolaires.

L'Accueil Jeunes sert à la fois d'espace de rencontre entre pairs, de détente et d'animation.

Le Point Information Jeunesse se situe également dans cet espace.

Les jeunes et les familles peuvent être reçues dans les bureaux pour les inscriptions et des entretiens.

« Andrésy Jeunesse » peut utiliser les équipements sportifs municipaux, la Cyberbase, etc. pour ses différentes actions, principalement pendant les périodes de vacances scolaires.

## **- Un budget :**

### Fonctionnement :

En plus des budgets confiés aux services municipaux compétents (ressources humaines, communication, techniques, etc.), « Andrésy Jeunesse » gère un budget de fonctionnement voté par le Conseil Municipal.

Ce budget propre permet de créer un programme d'activités et d'animations variées, de proposer des séjours, des ateliers, des week-ends, de l'évènementiel (concerts, journées PIJ, etc.), de se doter d'outils pratiques pour le PIJ et d'organiser le transport des jeunes pour ces différentes actions, etc.

*Pour exemple, en 2006, le budget géré par Andrésy Jeunesse s'élevait à 64 000€*

### Investissement :

Ce budget permet au service « Andrésy Jeunesse » de disposer de véhicules municipaux (Minibus + VL), de se doter en mobiliers et en matériels pédagogiques.

## **EVALUATION**

Le présent Projet éducatif fera m'objet d'une évaluation annuelle sur la base d'un document composé du bilan de l'année écoulée et des perspectives pour l'année suivante.

Les éventuelles modifications seront proposées par la Commission Jeunesse pour un vote en Conseil Municipal.